

Un million d'euros détourné au comité d'entreprise d'Euro Disney

ESCROQUERIE. Le cabinet d'experts chargé d'auditer les comptes du comité d'entreprise d'Euro Disney a mis au jour de larges détournements de fonds.

MEAUX (SEINE-ET-MARNE)

Mandaté en début d'année par la direction d'Euro Disney pour faire la lumière sur des soupçons d'irrégularités dans les comptes du comité d'entreprise du géant des loisirs de Mame-la-Vallée (Seine-et-Marne), le cabinet ACE Audit semble avoir mis au jour un puits sans fond. Selon l'expert, qui rendait hier matin ses premières conclusions devant les partenaires sociaux, les comptes du CE présentent un découvert de 307 000 € sur le seul bilan comptable 2009. Au total, le gouffre pourrait atteindre le million d'euros.

Entendu en garde à vue cette semaine par la brigade financière de la police judiciaire de Meaux dans le cadre d'une plainte du syndicat FO, un ancien salarié au service comptabilité a reconnu avoir aidé le secrétaire du CE, Amadou N'Diaye, à détourner 300 000 € des caisses du comité. Également placé garde à vue pendant vingt-quatre heures, ce dernier a nié les faits. L'ancien salarié affirme pourtant qu'il était chargé d'effacer les trous par de fausses écritures comptables. Ce que semblent confirmer les découvertes du cabinet ACE : selon des témoins présents hier matin, l'expert judiciaire a évoqué l'existence de nombreuses « opérations annulées » sur le

logiciel utilisé par les salariés du CE pour saisir leurs transactions. Mais ses découvertes ne s'arrêtent pas là. Sur la période du 30 septembre 2006 au 30 septembre 2009, le cabinet ACE recense également 312 000 € manquants dans les comptes du comité. « Au total, les trous comptables identifiés à ce jour pour le seul exercice 2009 pourraient donc atteindre le million d'euros », conclut un participant à la réunion.

Des investigations coûteuses

Chargé d'analyser les comptes du CE depuis 2007, le cabinet d'experts a sollicité une rallonge auprès de la direction d'Euro Disney pour pouvoir mener à bien son travail. « Vu la complexité des investigations, le budget initial s'est révélé insuffisant, mais la direction s'est engagée à financer toutes les investigations nécessaires » indique

Djamila Ouaz, une élue (CFDT) du CE présente lors de l'entrevue.

« Nous voulons faire la pleine lumière », a confirmé hier une porte-parole de la direction d'Euro Disney, qui préfère « attendre les conclusions définitives de l'expert pour prendre d'éventuelles dispositions ». Au syndicat FO Disney, on réclame d'ores et déjà la démission du directeur des ressources humaines du groupe. « Il doit être mis en cause et prendre ses responsabilités en conséquence », martèle le délégué FO Disney Guy-Bruno M'Boé, qui rappelle qu'« en vertu du Code du travail la direction d'une société doit exercer un suivi des comptes du comité d'entreprise ». Un contrôle qui semble avoir pour le moins manqué de rigueur : en 2009, la direction des ressources humaines a octroyé une rallonge exceptionnelle de 500 000 € au CE pour « bonne gestion ».

AURÉLIEN PEROL

FAUX TABLEAUX 3 ans et demi ferme requis

Une peine de cinq années de prison, dont dix-huit mois avec sursis, a été requise hier contre un galeriste parisien soupçonné d'être le cerveau d'une vaste escroquerie aux faux tableaux jugée depuis lundi devant le tribunal correctionnel de Créteil. Au total, douze personnes comparaissent pour avoir participé entre 1997 et 2004 à un trafic de près de 100 toiles contrefaites signées de grands maîtres (Picasso, Modigliani, Renoir...) revendues à des clients fortunés pour un montant global de plusieurs millions d'euros. Selon le procureur, c'est un galeriste parisien de 55 ans, Pascal Robaglia, qui a « organisé le système ». « Vous avez dû faire Sup d'escroc et pas Sup de co », a-t-il lancé à cet ancien de l'école de commerce. Quatre ans de prison, dont trois avec sursis, ont été requis contre les deux autres têtes du réseau : le peintre faussaire, Guy Ribes, 61 ans, et son comparse Gilles Ribert, 58 ans.